

Rapport de la Section de Montréal

L'Association nationale des retraités fédéraux, Section Montréal, est un organisme à but non lucratif, fondé en 1966.

Conseil d'administration

Président

Jacques Lambert

1^{er} vice-président

Jocelyne Wiseman

2^e vice-président

Camille de Varennes

Secrétaire du Conseil

Arlette Dion

Trésorier

Pierre Leclerc

Administrateurs

Michel Demers

J.P. Olivier Fougères

Gaston Plourde

Robert Richard

Raynald Turgeon

Poste vacant

Poste vacant

Présidente sortante

Christiane Beaupré

Rédaction

Jacques Lambert

Paul H. Vanasse

Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 14 h.

1940, boul. Henri-Bourassa Est,
bureau 300, Montréal H2B 1S1
Tél.: (514) 381-8824

Adresse courriel et Web:

anrf-fsna@cadre.qc.ca

www.anrf-fsna.qc.ca

Mot du président



Depuis le dernier bulletin, plusieurs dossiers intéressants ont été abordés par votre équipe et les travaux progressent d'une façon stimulante. Par exemple, depuis plus de deux ans, nous connaissons un manque de stabilité au niveau des postes d'administrateurs de la section. Dans le cadre de nos discussions et de nos réflexions à ce sujet, nous avons décidé d'afficher le profil de ce poste dans le présent bulletin et sur notre site Internet afin de solliciter des candidatures. Présentement, nous avons deux postes vacants et nous désirons constituer une banque de candidats motivés par le travail que nous voulons accomplir comme équipe à votre service.

Un autre dossier touche toute la réflexion que nous devons faire d'une manière approfondie en fonction de nos moyens sur notre approche face à toutes les demandes de sollicitation de plus en plus nombreuses que nous recevons de la part des multiples organismes, locaux ou provinciaux, qui s'impliquent dans le service aux aînés, que ce soit pour du financement, pour de la publicité, pour rechercher des bénévoles, pour participer à des forums ou à des activités. Nous participons présentement aux quatre *Tables Des Aînés* qui couvrent notre territoire. Prochainement, nous réunirons nos représentants à ces Tables afin d'alimenter notre réflexion et pour actualiser notre façon de contribuer à leurs travaux et à leurs activités. De cette façon, ce sera plus facile pour votre conseil d'administration de vous informer des résultats provenant de ces Tables.

Depuis un peu plus d'un an, nous travaillons de plus en plus avec l'utilisation des courriels et de notre site Internet. C'est une façon pratique et peu coûteuse pour avoir des nouvelles de nos membres ou pour vous informer. Par exemple, le bulletin trimestriel de la section est affiché dans notre site Internet aussitôt qu'il est prêt, c'est-à-dire environ un mois avant que l'édition papier soit expédiée aux membres. La fonction électronique du changement d'adresse fait à partir de notre site Internet est de plus en plus utilisée par les membres. L'amélioration de notre site Internet et de nos services électroniques se fait de façon continue grâce à l'embauche d'une webmestre bénévole qui nous offre une qualité de service que nous ne pourrions obtenir autrement qu'en payant des sous-contractants plus dispendieux.

La campagne 2010 des nouvelles adhésions et des renouvellements va bon train. Une majorité de membres optent désormais pour l'adhésion à la source plutôt que par chèque. Aussi, nous recevons au bureau de nombreux appels à propos des soins de santé ou dentaires couverts par nos régimes d'assurance-collective. À ce chapitre, nous travaillons en équipe avec le bureau national afin d'apporter des réponses concrètes à vos questions, qui sont fort pertinentes par ailleurs.

Nous vous souhaitons à tous et à toutes que les Fêtes de fin d'année soient riches d'affection et de gaieté, que la nouvelle année soit empreinte de bonheur, de bonnes surprises et de prospérité et que tous ces vœux deviennent réalité.

Jacques Lambert

Anrf.president@cadre.qc.ca

TABLE DES AÎNÉES ET AÎNÉS DE LANAUDIÈRE (TAL)



Le président de la Table des aînées et aînés de Lanauidière, monsieur Michel Haguette a organisé le 5 octobre 2010 une journée de ressourcement pour nos aînés bénévoles au Château Joliette.

Deux de nos représentants de l'ANRF de cette Table régionale accompagnait leur président, soit nos amis bénévoles de longue date Jean-Guy Léger et Claude Durand. Notre section a réservé une table de huit personnes afin de participer aux débats. Six membres de l'ANRF de la région de Lanauidière se sont joints aux deux représentants du conseil d'administration de la section. Nous voulons que nos membres de la base s'impliquent davantage dans les activités de leur secteur géographique.

Le thème de ce 7^e Gala régional s'intitulait « *PLUS ON MARCHE LONGTEMPS, PLUS ON LAISSE DE TRACES* ». À l'évocation de cette phrase, une image nous vient en tête soit celle des empreintes de pas laissées dans le sable ou la neige. Mais qu'en est-il de tous les pas, depuis l'enfance jusqu'à notre dernier souffle, que nous aurons franchis sur le chemin de la vie ? Ont-ils un caractère tout aussi éphémère ?

Pour nous en parler, un conférencier de marque, monsieur Georges Lalande, membre et président du Conseil des aînés de novembre 2004 à juin 2009 nous a entretenu sur plusieurs réalités vécues par les aînés. Pensons à leur rôle important au niveau intergénérationnel entre les jeunes, la famille et les aînés, à leur présence centrale auprès des membres de leur famille et petits-enfants, à leur contribution croissante à la société par le bénévolat et le travail accompli.

D'autres éléments ont été mis en relief comme celui que les aînés donnent plus à la société que ce qu'il en coûte économiquement parlant (*Dixit, Claude Castonguay, père du régime de l'assurance-maladie*). Les aînés ont une espérance de vie de 80 ans, soit une augmentation de vingt ans de plus qu'au milieu du siècle dernier.

Ce type de forum de discussion nous ouvre les yeux sur les valeurs fondamentales qui nous caractérisent, sur nos expériences de vie et de cœur et sur les traces que nous laissons au cours de notre vie.

Au cours de ce 7^e Gala, il y a eu une remise de certificat de grande reconnaissance pour les bénévoles de la région de Lanauidière qui se sont dévoués au cours des années. Malheureusement, il n'y a pas eu de bénévoles provenant de l'ANRF. Nous lançons donc un appel aux membres de l'ANRF de la région de Lanauidière de nous

informer à propos de leur implication bénévole, ou de celle d'autres membres que vous connaissez. Appelez-nous à notre bureau. Nous voulons pour l'an prochain que certains de nos membres soient remerciés d'une manière émérite pour l'ensemble du travail bénévole accompli au cours des années.

DEUX POSTES D'ADMINISTRATEUR DISPONIBLES DANS VOTRE SECTION



Au cours de la dernière assemblée générale annuelle de mai 2010, les membres présents ont donné le mandat au conseil d'administration pour combler dès que possible les postes vacants

d'administrateur au conseil de la section.

Malgré nos efforts, nous n'avons pas réussi à combler tous les postes d'une manière continue. Il est important de préciser qu'un conseil administratif constitue une équipe qui doit partager un rôle stratégique, des responsabilités de groupe, des valeurs communes et une capacité de travailler ensemble dans plusieurs dossiers d'importance.

C'est pourquoi que nous utiliserons à l'avenir un profil de recrutement qui nous permettra au cours du processus de sélection d'équilibrer les compétences, les expertises, les qualités essentielles requises pour assurer une continuité dans le travail administratif de la section, mais aussi pour améliorer notre présence à l'externe.

Le conseil d'administration de votre section veut se doter d'administrateurs capables d'appuyer la réalisation de ses objectifs et, pour ce faire, elle recherche les qualités et les compétences suivantes chez ses administrateurs:

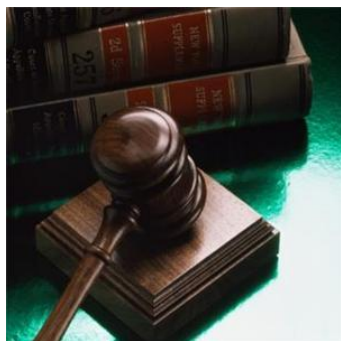
- Être disponible pour participer aux réunions de la Section de Montréal.
- Avoir un intérêt marqué et prendre un engagement personnel pour les travaux du CA et pour les comités.
- Posséder la capacité à diriger des dossiers/projets et des comités du CA.
- Avoir la capacité à mobiliser d'autres membres dans les travaux du CA.
- Posséder la capacité à promouvoir l'ANRF et sa Section de Montréal afin d'attirer de nouveaux membres.
- Avoir un réseau de contacts.
- Avoir une bonne connaissance et compréhension des rôles, responsabilités de gestion et obligations qui incombent à des administrateurs à titre de mandataire/fiduciaire de la Section de Montréal.

- Détenir une expérience qui répond aux objectifs de l'ANRF et de sa Section de Montréal, et qui complète celle des personnes déjà en place au CA.
- Prôner et appliquer des valeurs personnelles qui concordent avec celles de l'ANRF et de sa Section de Montréal. Par exemple, la transparence, l'intégrité, la discrétion, la solidarité envers l'équipe du CA et des bénévoles, la loyauté, l'ouverture d'esprit, le soin à remplir ses engagements).

Si vous êtes intéressés à soumettre votre candidature, nous vous invitons à nous faire parvenir d'ici le 15 décembre 2010 votre curriculum vitae soit par courriel, ou par la poste à l'attention de monsieur Jacques Lambert, président.

Au début du mois de janvier 2011, le conseil d'administration examinera les CV et décidera de rencontrer les candidats intéressés.

SURPLUS DES CAISSES DE RETRAITE APPEL REJETÉ



Le 8 octobre 2010, la Cour d'appel de l'Ontario a rendu sa décision de rejeter les appels concernant le surplus des caisses de retraite.

L'ANRF a été déçue d'apprendre que la Cour d'appel de l'Ontario avait rejeté

les appels contestant le fait que le gouvernement fédéral s'était approprié un surplus de 28 milliards de dollars accumulé dans les caisses de retraite du secteur public fédéral.

Malheureusement, les juges Laskin, Gillese et Juriansz ont rejeté notre appel. Ils ont confirmé la décision rendue en 2007 par la Cour supérieure de justice, laquelle rejetait toutes nos revendications concernant la violation des fiducies, des obligations fiduciaires et des obligations envers les participants au régime.

L'ANRF conteste le fait que, grâce à des modifications législatives visant à restructurer les régimes de pension, le fédéral a pu s'approprier l'excédent des caisses de retraite de la fonction publique, de la GRC et des forces armées.

La Cour d'appel a statué que le gouvernement fédéral pouvait, à son gré, piger dans l'excédent de la caisse de retraite, même si cela entraîne une hausse des cotisations versées par les travailleuses et travailleurs.

Une fois l'examen de la décision terminé, l'ANRF rencontrera ses codemandeurs afin de discuter d'un plan d'action et de déterminer la prochaine étape. Nous tiendrons les membres informés.

Pour plus d'information à ce sujet, vous pouvez consulter le site national à l'adresse suivante :

<http://www.fsna.com/blogue/2010/10/surplus-des-caisses-de-retraite-appel-rejete/>

MESSAGE DE LA MINISTRE RESPONSABLE DES AÎNÉS – MARGURITE BLAIS



Le 14 juin dernier, la ministre Marguerite Blais a rendu public le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015, qui est le fruit de la collaboration de treize ministères et organismes.

Des actions proposées afin de prévenir et de dépister la maltraitance et d'intervenir de manière efficace pour l'éliminer, quatre ont été reconnues comme des mesures structurantes : la diffusion d'une campagne d'information et de sensibilisation, la création d'une chaire de recherche universitaire, la mise en place de coordonnateurs régionaux et, finalement, l'instauration d'une ligne téléphonique d'écoute et de référence spécialisée en matière de maltraitance, soit **Aide Abus Aînés (1 888 489-ABUS [2287])**

Cette ligne est en activité depuis le 1^{er} octobre 2010, date de la Journée internationale des personnes âgées.

Cette ligne téléphonique sera accessible dans l'ensemble du Québec, sans frais, tous les jours de 8 h à 20 h. Elle constituera une référence essentielle pour toute personne impliquée dans une situation de maltraitance, qu'il s'agisse d'une victime, d'un parent, d'un témoin ou d'un intervenant. Les appelants y trouveront des professionnels spécialisés capables de les diriger vers les ressources appropriées pour assurer une réponse optimale à leurs besoins.

La campagne de sensibilisation en français et en anglais comprend notamment des publicités télévisées, des affi-

ches, des dépliants, des bannières Web ainsi qu'un site du gouvernement dédié à la maltraitance (www.maltraitanceaines.gouv.qc.ca).

MM. Yvon Deschamps et Bill Haugland se sont fièrement associés à cette mesure phare du plan d'action et propagent le message du gouvernement par l'entremise des publicités en ligne et télévisées.

LES COMPTES CONJOINTS : PARFOIS EMBÊTANTS

Dans le bulletin national EN GARDE de l'Été 2010, page 17, il y est mentionné « *que les comptes conjoints étaient automatiquement libérés lors du décès d'un conjoint. Et que vous en deviendrez automatiquement le*



seul titulaire et vous pourrez continuer de l'utiliser sans réserve ».

Une membre, ayant rencontré son institution financière, nous a appelé parce qu'elle avait reçu un avis différent et demandait des précisions.

En réponse, le bureau national nous indique que dans le bulletin EN GARDE de l'Été 2010 que la phrase continue en ces termes "La plupart des comptes conjoints sont assortis d'une clause sur le droit du survivant de sorte que la transition se fasse harmonieusement." Cela signifie que tous les comptes ne sont pas les mêmes

De plus, la réponse du bureau national précise que plusieurs bonnes raisons militent en faveur du compte conjoint mais, au décès d'un des détenteurs, des embêtements peuvent survenir. Le principal est le gel du compte le temps (*habituellement court*) de le fermer (*et d'en transférer les fonds dans un nouveau compte au seul nom du survivant*). Généralement, le compte est fermé un mois après le décès d'un des détenteurs. Le gel peut devenir inconfortable quand c'est le seul compte du survivant qui peut alors se voir privé d'argent pendant plusieurs jours. La fermeture est d'autant plus embêtante si les versements de pensions (e.g., une rente de retraite, les prestations du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse) des deux conjoints sont versés directement dans le compte. Quand le survivant ne parvient pas à faire acheminer sa propre pension ailleurs, avant la fermeture du compte, il se peut que l'institution financière refuse les paiements qui lui reviennent. Il pourrait donc devoir attendre un mois ou deux avant le rétablissement du paiement.

Si vous détenez un compte conjoint avec votre partenaire, vous pourriez prévenir ces problèmes en vous infor-

mant au directeur de votre institution de la procédure suivie dans ce cas et, s'il y a lieu, que faire pour éviter le problème. Considérant que le problème peut découler de la politique de l'institution comme de la législation provinciale, il y aura disparité entre les institutions et entre les provinces. La plupart des directeurs vous offriront de bonne grâce conseils et assistance. Diverses possibilités s'offriraient à votre conjoint(e) et vous si vous vous trouviez aux prises avec un de ces embêtements. Vous pourriez chacun vous aménager un compte personnel afin d'y garder le nécessaire pour traverser une courte période de temps. Votre institution pourrait d'autre part consentir au survivant un prêt à très court terme, pour la durée du gel du compte. L'institution pourrait prendre les dispositions pour garder le compte actif, le temps de diriger vers le nouveau compte tous les versements attendus. Certaines institutions financières demandent qu'un des détenteurs d'un compte conjoint soit identifié comme détenteur principal et, alors, le compte n'est gelé ou fermé que lors du décès de ce principal détenteur. Les embêtements seraient minimisés si chacun des conjoints était le détenteur principal de comptes conjoint différents dans lesquels ils feraient automatiquement déposer leurs prestations respectives. Tout cela semble très compliqué. La meilleure chose à faire est de prendre conseil auprès du directeur de la banque où vous faites affaires.

MEILLEURS VŒUX DES FÊTES DE NOËL ET DU NOUVEL AN



À l'occasion du temps des fêtes, rien n'est plus agréable que de festoyer avec ceux qu'on aime. Beaucoup de bonheur, de douceur et de sérénité pour la Nouvelle Année, ainsi que la réalisation des projets les plus chers!

JOYEUX NOËL

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE !